



TIC, REFORME DES PROGRAMMES ET NOUVEAUX MODES DE FOURNITURE : UNE ETUDE DE CAS DE L'ECOLE DE CRIMINOLOGIE DE L'UNIVERSITE DE KINSHASA

Raoul KIENGE-KIENGE INTUDI et Patrick PIDIKA KIHANGU¹
raoul.kienge@unikin.ac.cd ; patrickpidika5@gmail.com

Résumé : Cet article décrit l'expérience positive et courageuse de l'Ecole de criminologie de l'Université de Kinshasa, qui s'efforce à organiser des enseignements à distance en connectant avec succès enseignants et apprenants se trouvant dans des villes, des provinces voire des pays différents, grâce aux Technologies de l'information et de la communication (TIC), dans un contexte général marqué par des hésitations des établissements d'enseignement supérieur et universitaire à recourir à ces outils comme mode de fourniture. Les données ont été recueillies grâce à l'analyse documentaire et aux entretiens semi-dirigés avec des enseignants et apprenants impliqués dans ce programme de master en criminologie. Les résultats obtenus contribuent à développer la prise de conscience des intellectuels africains, chacun dans son domaine d'expertise et de spécialisation, sur la liberté intellectuelle et académique qu'ils possèdent, pour concevoir des programmes d'enseignement adaptés aux besoins locaux, tout en mobilisant les TIC pour développer un réseau d'universitaires travaillant sur les problématiques africaines.

Mots-clés : Ecole de criminologie de l'Université de Kinshasa, TIC, TICE, criminologie, liberté intellectuelle et académique.

ICT INTEGRATING, CURRICULUM REFORM, AND PEDAGOGICAL INNOVATION : A CASE STUDY OF THE UNIVERSITY OF KINSHASA'S SCHOOL OF CRIMINOLOGY

Abstract : This paper describes the positive and courageous experience of the School of Criminology at the University of Kinshasa, which is striving to organize distance learning by successfully connecting teachers and learners located in different cities, provinces, and even countries, using Information and Communication Technologies (ICT), in a general context marked by hesitations among higher education and university institutions to use these tools as a mode of delivery. The data were collected through documentary analysis and semi-structured interviews with teachers and learners involved in this master's program in criminology. The results obtained contribute to developing awareness among African intellectuals, each in their field of expertise and specialization, of the intellectual and academic freedom they possess, to design teaching programs adapted to local needs, while mobilizing ICT to develop a network of academics working on African issues.

¹ Docteur en criminologie et professeur ordinaire à l'Université de Kinshasa, Directeur de l'École de criminologie de cette université pour le premier, et Licencié en droit et apprenant à l'Ecole de criminologie de l'Université de Kinshasa pour le second.

Keywords: School of Criminology of the University of Kinshasa, ICT, TICE, criminology, intellectual and academic freedom.

Introduction

Considérées comme « *un ensemble de technologies regroupant principalement de l'informatique (matériels et logiciels) permettant le traitement et le stockage de l'information, de la microélectronique, de télécommunication, les réseaux en particulier, permettant l'échange, le partage et la transmission de l'information* » (Mastafi, 2016 : 183), les Technologies de l'information et de la communication (TIC) sont éminemment transversales à plusieurs domaines. Elles impactent de façon significative toutes les activités des sociétés contemporaines (Karsenti & Collin, 2013 : 3), y compris l'enseignement dans lequel leur utilisation renvoie au concept de Technologies de l'information et de la communication dans l'enseignement (TICE) (Mastafi, 2020 : 61).

Suffisamment ancrée en Occident, l'intégration des TICE en est encore dans sa phase embryonnaire en Afrique. En effet, la table-ronde ministérielle africaine sur les technologies pour l'éducation, la formation et le développement, tenue à Nairobi en 2007, a souligné la nécessité de l'intégration des Technologies de l'information et de la communication dans l'enseignement et l'apprentissage dans les universités africaines (Anyika, 2017 : 234). Néanmoins, ce continent reste encore marqué par de nombreux problèmes qui entravent son décollage numérique.

En République Démocratique du Congo, le contexte général est marqué par un accès très limité de la population au numérique, à la suite d'une faible fourniture de l'énergie électrique, une inefficacité de la connexion Internet fournie par les entreprises de Télécommunications, un faible accès aux outils numériques ainsi qu'une faible maîtrise de l'usage de ces outils par ceux qui en disposent. Ce contexte rend difficile l'offre de l'enseignement mobilisant le numérique.

Parallèlement, sur le plan juridique et de la politique en matière d'enseignement, l'option a été levée en faveur de l'offre de l'enseignement à distance en RDC. C'est le cas de la Loi-Cadre n° 14/004 du 11 février 2014 de l'Enseignement national qui reconnaît l'enseignement à distance comme un mode d'apprentissage (article 7 point 10) en tant qu'« *une technique mise en œuvre pour assurer la formation à distance au moyen de dispositifs des Technologies de l'Information et de la Communication* ». Les États généraux de l'Enseignement supérieur et universitaire, tenus à Lubumbashi en 2021, ont fait la part belle au Numérique, à travers vingt résolutions (Résolutions 217 à 237) dans la mesure où le système LMD (Licence-Master-Doctorat), auquel est arrimé l'enseignement supérieur congolais, exige d'améliorer les infrastructures pédagogiques, notamment celles liées aux nouvelles Technologies de

l'information et de la communication pour l'enseignement (TICE). Par ailleurs, une Direction de l'enseignement ouvert à distance a été créée au sein du Ministère de l'Enseignement supérieur et universitaire, et dont les missions sont les suivantes : promouvoir la formation à distance ; aider les personnes qui travaillent à parfaire leurs études tout en restant dans leurs milieux ; acquérir les connaissances et compétences nécessaires dans la vie courante ; assurer une instruction équitable aux adultes et aux jeunes de tous les milieux sociaux, permettre aux apprenants et aux salariés en formation continue, en restant dans leurs provinces, leurs milieux d'habitation, de continuer à travailler pour un diplôme de niveau graduat, licence, doctorat et participer à l'élaboration des programmes des cours et à leur mise en œuvre. Cette Direction a également pour mission d'assurer le suivi et le contrôle de l'application de cet enseignement ouvert à distance.

Cependant, beaucoup d'établissements d'enseignement supérieur et universitaire hésitent à fournir l'enseignement à distance au niveau du premier et du second cycle, surtout à cause du nombre important d'étudiants. Au niveau du troisième cycle et des programmes de spécialisation, où les effectifs sont relativement réduits, on observe une timidité des établissements à fournir des enseignements de qualité à distance (Alonge, 2024 : 18). Une telle tergiversation fait ombrage au développement de la liberté intellectuelle au sein de ces établissements du fait de ne pas s'enrichir de l'ouverture à la Communauté intellectuelle du continent et de ne pas pouvoir développer un travail universitaire en réseau susceptible de faciliter la réflexion sur une réforme endogène des programmes.

En dépit de ce contexte morose, et à la suite de la contrainte imposée par Covid-19, l'École de criminologie de l'Université de Kinshasa s'efforce à organiser des enseignements à distance en connectant avec succès enseignants et apprenants se trouvant dans des villes, provinces voire des pays différents, grâce aux TIC, à travers l'application Zoom.

L'expérience positive et courageuse de cette structure, qui offre une formation de spécialisation en criminologie dans le cadre d'un Master spécialisé aux effectifs maîtrisables mérite d'être valorisée. Une étude de cas de cette structure paraît pertinente pour savoir comment le projet a-t-il émergé et se développe en mobilisant le numérique. Le programme de ce master en criminologie est le fruit de la liberté intellectuelle de ses concepteurs, qui l'ont élaboré avec créativité pour répondre aux besoins locaux en République Démocratique du Congo. Ce programme n'a pas été dicté ni copié d'ailleurs. Il témoigne de la liberté intellectuelle et académique des criminologues congolais : concevoir un programme d'études en tant que spécialistes du domaine et le faire valider par le gouvernement. L'initiative de l'élaboration de ce programme

n'est donc pas venue du gouvernement ni des bailleurs des fonds. C'est ainsi que ce programme de master en criminologie officialisé par le ministère de l'Enseignement supérieur et universitaire en République Démocratique du Congo, est apprécié par les apprenants qui le jugent adapté et très pertinent (Ntambwe & Wemankoy, 2024).

Cette étude de cas, fruit de l'analyse documentaire et des entretiens semi-dirigés avec des enseignants et apprenants impliqués dans ce programme de master en criminologie à l'Université de Kinshasa, entend contribuer à développer la prise de conscience des intellectuels africains, chacun dans son domaine d'expertise et de spécialisation, sur la liberté intellectuelle et académique qu'ils possèdent pour concevoir des programmes d'enseignement adaptés aux besoins locaux, tout en mobilisant les TIC.

Ce texte présente la conception endogène du programme d'enseignement soutenu dans ce master de criminologie, les défis liés à la mobilisation des TIC comme mode de fourniture en contexte africain ainsi que l'évaluation faite par les bénéficiaires de l'enseignement dispensé à l'aide des TIC.

1. Une conception endogène du programme d'enseignement en criminologie en République Démocratique du Congo

Comme d'aucuns le savent probablement, la République Démocratique du Congo est un immense pays au cœur du Continent africain, d'une superficie de 2.345.000 Km², et qui partage ses frontières longues de 9.165 km, avec neuf autres pays, à savoir la République du Congo, la République centrafricaine, le Soudan du sud, l'Ouganda, le Rwanda, le Burundi, la Tanzanie, la Zambie et l'Angola. Extrêmement riche en minéraux précieux et possédant des gisements inexploités des minerais bruts estimés à 24 billions de dollars américains, comme le renseigne un document de l'Agence nationale pour la promotion des investissements au ministère du Plan², ce pays possède également « *d'importantes potentialités forestières estimées à 150 millions d'hectares, soit 47% des forêts tropicales africaines et 6% des réserves tropicales mondiales(...)* avec plus de mille essences forestières identifiées dont celles qui sont très recherchées dans le monde »³. Ces ressources minières et forestières attirent la convoitise de nombreux acteurs étrangers qui s'impliquent dans les conflits armés récurrents que ce pays connaît depuis plusieurs années, et dont les conséquences sur le

²

<https://www.investindrc.cd/fr/Ressources-naturelles-et-profil-geographique#:~:text=La%20R%C3%A9publique%20d%C3%A9mocratique%20du%20Congo%20est%20extr%C3%A9mement%20riche%20en%20min%C3%A9raux,d'or%20et%20de%20cuivre>. Consulté le 09 janvier 2025.

³ <https://investindrc.cd/fr/Forestier>. Consulté le 09 janvier 2025.

plan humanitaire soulèvent de sérieux défis de respect des droits humains et de gouvernance des institutions (questions de sécurité intérieure, trafics transnationaux peu contrôlés, enfants impliqués dans les conflits armés ou en situation difficile, etc.).

Ce contexte local et les besoins spécifiques y relatifs ont inspiré le contenu du programme d'études de criminologie en vigueur dans les universités congolaises, particulièrement le programme de master en criminologie offert par l'Université de Kinshasa. En effet, au regard des besoins de gestion adéquate de ces ressources naturelles, de protection de l'enfant, des conflits de divers ordres, armés ou non armés, prenant parfois des formes violentes et posant le problème de sécurité intérieure, les spécialistes congolais en criminologie ont mis en place des programmes de spécialisation en sécurité intérieure, en criminologie économique et environnementale, en gestion de la paix et des conflits, en protection de l'enfant entre autre pour, non seulement former des cadres supérieurs spécialisés sur ces enjeux locaux, mais aussi pour produire un savoir endogène, décolonisé sur ces questions d'intérêt national et sous-régional au niveau du continent. Le contenu des enseignements dispensés dans ces programmes de spécialisation tend à s'adapter à ces besoins spécifiques.

Ainsi, l'École de criminologie de l'Université de Kinshasa organise un programme de Master en criminologie en deux ans précédés d'une année préparatoire, qui est en fait une passerelle entre des parcours disciplinaires, particulièrement pour des candidats n'ayant pas de formation préalable en criminologie. Le programme offre six spécialités (mentions) : la sécurité intérieure, la criminologie économique et environnementale, la gestion de la paix et des conflits, la protection de l'enfant, la criminalistique (sciences forensiques) et l'intervention criminologique. Le programme accueille des candidats détenteurs d'un diplôme du niveau supérieur et universitaire (Bac+5) obtenu avec au moins 60% en dernière année dans diverses disciplines (sociologie, anthropologie, science politique, relations internationales, communication, histoire, philosophie, lettres, droit, économie, environnement, agronomie, informatique, psychologie, etc.). Des médecins et des ingénieurs manifestent également leur intérêt des spécialités offertes par le programme de master en criminologie de l'Université de Kinshasa. Des gestionnaires d'institutions publiques sont particulièrement intéressés par le programme.

La provenance des candidats accueillis dans ce programme véritablement interdisciplinaire et qui répond à la nature interdisciplinaire de la criminologie, justifie une année de mise de commun pour leur permettre de disposer en même temps des prérequis nécessaires pour intégrer une approche criminologique de la gouvernance des divers problèmes sociaux. En effet, la

criminologie est une discipline généralement méconnue dans notre paysage universitaire congolais et africain. Cette filière est développée dans l'Afrique au Sud de Sahara en Côte d'Ivoire (Abidjan) et en République Démocratique du Congo. Contrairement à l'intuition populaire, la criminologie n'est pas la science des enquêtes criminelles, ce qui revient en propre à la criminalistique ou aux sciences forensiques. C'est là « *l'image faussée de la criminologie et des problèmes qu'elle traite* » (Adam et al., 2014 : 12).

Cette image est notamment induite par les nombreuses séries télévisées policières qui réduisent la criminologie au *profiling*, à l'expertise biochimique ou à l'enquête policière ; à cet égard, il y a lieu de ne pas confondre criminologie et criminalistique (qu'on définira par l'ensemble des savoirs et techniques développés, au service de la justice pénale, pour établir la preuve d'une infraction et pour en identifier l'auteur). L'image de la criminologie est faussée aussi par la manière dont de nombreux médias, contraints à agir dans l'urgence, de manière simple et souvent dans un contexte émotionnel, traitent, de façon nécessairement superficielle et souvent partielle, de questions qui demanderaient des réflexions plus approfondies. (Adam et al., 2014 : 12).

Une autre image de la criminologie, qui serait plus scientifique mais qui demeure traditionnelle, la considère comme « l'étude du crime⁴, du criminel et de la criminalité ». Le problème que pose cette représentation est de considérer ces objets comme des données naturelles, alors que le crime, la criminalité et le criminel sont des qualifications que reçoivent certains actes et certaines personnes par la volonté du législateur et par décision des autorités judiciaires. En effet, à propos du crime comme objet de la criminologie, il est précisé que « *le crime est le nom donné légalement à certains comportements élus pour que leur commission soit sanctionnée d'une peine* » (Adam et al., 2014 : 238). Ce caractère légal est en fait « *le résultat d'un découpage partiel et partial à propos d'une réalité multiforme et complexe, dont aucune lecture ne permet la saisie intégrale* » (Adam et al., 2014 : 239). La criminologie pourrait être dès lors, « *une démarche de connaissance de et par ces découpages – via un récit scientifique sur les constructions du crime – ce que leur objet produit dans la vie sociale* » (Adam et al., 2014 : 240).

De manière brève, il convient de considérer que la criminologie est une discipline des sciences sociales et humaines qui étudie les problèmes sociaux et la manière adéquate dont ils sont gérés aussi bien par l'État (pouvoirs publics)

⁴ E. YAMARELLOS et G. KELLENS, *Le crime et la criminologie, 1. De « adultère » à « jeux de hasard »*, Verviers, Marabout Université, 1970, V^o criminologie ; É. DURKHEIM, *Les règles de la méthode sociologique*, Paris, PUF, 16^e édition, 1967, p. 63 (Il écrit, en effet : « [N]ous constatons l'existence d'un certain nombre d'actes qui présentent tous ce caractère extérieur que, une fois accomplis, ils déterminent de la part de la société cette réaction particulière qu'on nomme la peine. Nous en faisons un groupe *sui generis*, auquel nous imposons une rubrique commune ; nous appelons *crime* tout acte puni et nous faisons du *crime* ainsi défini l'objet d'une science spéciale, la criminologie » (c'est nous qui soulignons).)

que par les autres acteurs sociaux. Il convient d'élucider davantage que ces problèmes sont sociaux, particulièrement, parce qu'ils sont relationnels ou interrelationnels, et prennent parfois la forme plus courante des conflits sociaux, parfois de proximité, autour de l'accès aux droits fondamentaux non seulement civils et politiques, mais surtout économiques, sociaux et culturels par de personnes en situation de vulnérabilité quelconque. La criminologie nous situe donc, en fin de compte, dans le domaine de la gouvernance des communautés étatiques. Ainsi, crime et criminologie sont de faux amis. On aurait pu envisager de nommer cette discipline *conflictologie*, mais on aurait perdu tout le parcours historique de cette discipline. Sa nature interdisciplinaire intègre fondamentalement trois pôles de connaissances (la socio-anthropologie, la psychologie et le droit). Aussi offre-t-elle une compréhension globale (holistique) des problèmes et des conflits sociaux et de leur gouvernance.

La vision de l'École de criminologie de l'Université de Kinshasa a été alors définie, de manière endogène, par les initiateurs de cette structure, en pleine jouissance de leur liberté intellectuelle, comme un pôle d'excellence académique rayonnant en République Démocratique du Congo, en Afrique et dans le monde en matière d'enseignement, de recherche et de service aux collectivités dans le champ de la criminologie, en vue de contribuer au développement des droits humains, de l'État de droit ainsi qu'à la gouvernance des institutions. Ses missions, définies également de manière endogène, sont les suivantes :

- Assurer un enseignement de qualité en formant des acteurs compétents capables de comprendre les situations problématiques, criminalisées ou non, et de proposer des réponses idoines permettant, notamment, de développer les droits humains, l'État de droit ainsi que la gouvernance des institutions ;
- Développer la recherche fondamentale ou appliquée dans une approche interdisciplinaire dans le champ de la criminologie ;
- Offrir une expertise et un accompagnement aux institutions ainsi qu'aux acteurs sociaux dans le domaine des droits humains, de l'État de droit, de la gouvernance, à travers la consultance et le renforcement des capacités.

C'est pour répondre à cette vision et réaliser ces missions, que l'École de criminologie de l'Université de Kinshasa s'est inscrite dans une démarche institutionnelle d'ouverture, d'abord, aux 26 provinces de la République Démocratique du Congo, ensuite, au continent africain et au monde. Au regard d'une telle vision et de cette démarche institutionnelle d'ouverture au monde, il

devenait incontournable de mobiliser les TIC pour couvrir toutes ces zones géographiques.

2. Les défis liés à la mobilisation des TIC comme mode de fourniture de l'enseignement en contexte africain

Dans ce point, il s'agit de voir comment les initiateurs du projet de l'Ecole de criminologie de l'Université de Kinshasa ont fait face aux défis de la mobilisation des TIC pour répondre à leur vision d'ouverture mondiale. Créeé par l'Arrêté du ministre de l'Enseignement supérieur et universitaire daté du 30 octobre 2018, l'École de criminologie a ouvert ses portes à l'Université de Kinshasa durant l'année académique 2019-2020. Et c'est peu de temps après le démarrage des activités d'enseignement que la pandémie de Covid-19 fut officiellement déclarée par l'Ordonnance présidentielle n° 20/014 du 24 mars 2020 portant proclamation de l'état d'urgence sanitaire pour faire face à l'épidémie de COVID-19. Cette ordonnance annonçait entre autres mesures la fermeture des frontières du pays, l'interdiction de tout rassemblement, réunions, célébrations de plus de vingt personnes sur les voies et lieux publics, la population étant priée de rester à domicile.

Dans le domaine de l'enseignement, il était ordonné la fermeture provisoire sur toute l'étendue du territoire national des écoles, des universités, des instituts supérieurs officiels et privés, et de tous établissements recevant du public pour une durée de quatre semaines. Loin de constituer un obstacle au développement du projet de master en criminologie à l'Université de Kinshasa, selon la vision et les missions de l'Ecole de criminologie présentées ci-dessus, la pandémie de Covid-19 s'est avérée providentielle : elle a permis aux responsables de l'école, après les quatre semaines d'observation, d'envisager les modalités de poursuivre la fourniture d'enseignement pour ne pas casser l'élan pris ni décourager les premiers apprenants qui avaient fait confiance à une structure débutante. C'est alors que les TIC se sont avérées incontournables. Après avoir essayé l'application WhatsApp pour enregistrer les enseignements et les transmettre aux apprenants, qui étaient à leurs domiciles, on est passé à l'application *Class room* de Gmail. Une chaîne *YouTube* avait même été créée, mais l'expertise n'était pas au rendez-vous pour exploiter efficacement cette voie de l'offre d'enseignement. C'est finalement au moyen de l'application Zoom que l'école a réussi à réaliser sa vision et à offrir des enseignements de qualité à distance. Les apprenants pouvaient recevoir les enseignements en étant à leurs domiciles, et les enseignants pouvaient dispenser les enseignements de manière interactive.

Cette expérience se poursuit à la grande satisfaction des apprenants et des enseignants : l'école a pu faire intervenir dans le programme des

enseignants ne résidant pas à Kinshasa (comme ceux de l'Université de Lubumbashi, située à plus de 2.000 kilomètres de Kinshasa, et où fonctionne depuis 2004 la première école régionale de criminologie, ceux de Bukavu et de Goma vivant à plus de 2.000 kilomètres de Kinshasa). L'école fait intervenir également des enseignants des autres universités africaines (Cameroun et République centrafricaine). Plusieurs autres enseignants interviennent depuis des universités américaines et européennes.

Cette ouverture permet d'offrir l'enseignement dans le cadre d'un réseau d'universitaires, qui jouissent au sein de ce programme de leur liberté intellectuelle et académique. L'école accueille également des apprenants vivant dans des villes de la République Démocratique du Congo, autres que Kinshasa. Bien plus, certains apprenants vivent dans d'autres pays africains ou aux Etats-Unis d'Amérique. Des apprenants ont pu recevoir l'offre d'enseignement depuis le Benin, le Togo et depuis Washington. Les TIC ont ainsi facilité la mobilité des apprenants qui peuvent recevoir l'offre d'enseignement à partir de n'importe quel coin du monde, pourvu de disposer d'une connexion Internet performante.

Et c'est là où le défi demeure, car en dépit de la bonne volonté des enseignants et des apprenants, la qualité des interactions dépend de la qualité de l'offre des entreprises de télécommunications, qui fournissent l'Internet sur l'ensemble du pays. Et à ce jour, la couverture du pays en Internet est encore faible. Cela constitue évidemment un obstacle à l'exercice de la liberté intellectuelle et académique des Congolais. La situation n'est pas très différente dans les autres pays africains.

Il a été relevé qu'un dispositif conçu pour la fourniture de l'offre d'enseignement à distance doit remplir les critères d'utilité, d'utilisabilité et d'acceptabilité. L'utilité du dispositif renvoie donc au processus d'acquisition des savoirs, c'est-à-dire des compétences numériques que l'apprenant devra développer pour s'approprier les connaissances dispensées par l'enseignant (concepteur) dans un environnement numérique du travail. Elle se situe donc à la croisée de la pédagogie et de la didactique, et concerne la nature et les finalités des apprentissages tels qu'ils sont formulés par l'enseignant ou le concepteur (Tricot et al., 2003, cités par Hellwig, 2019 : 17).

L'utilisabilité du dispositif, quant à elle, relève du domaine technique et étudie l'interaction des utilisateurs avec les objets techniques. Elle évoque la possibilité de faire usage de l'environnement numérique d'apprentissage et permet d'évaluer la capacité pour un usager d'utiliser de manière optimale un objet technique en fonction des objectifs d'apprentissage (Tricot et al., 2003, cités par Hellwig, 2019 : 16).

Enfin, l'acceptabilité du dispositif, quant à elle, renvoie à une appréciation *a priori* et subjective du dispositif par les utilisateurs avant de le mettre à l'épreuve du contexte d'utilisation.

Il en résulte que la construction d'un dispositif acceptable dépend d'une approche qui allie l'utilisabilité à l'utilité. A cet égard, l'application zoom, en tant que dispositif utilisé par l'Ecole remplit correctement les critères d'utilité, utilisabilité et acceptabilité. C'est de cette manière qu'il fonctionne avec succès, comme le souligne Tchounikine (2002 : p. 8), parce qu'il a été conçu par une réflexion mêlant l'étude des problématiques de l'apprentissage et des possibilités informatiques pour y parvenir.

3. Évaluation par les bénéficiaires de l'offre d'enseignement à distance

Il s'agit ici de présenter les résultats de l'évaluation faite par les bénéficiaires de la formation. Les données de cette partie ont été recueillies grâce à des entretiens semi-directifs utilisant un guide d'entretien pour obtenir les points de vue des apprenants et enseignants intervenant dans ce programme. Ces résultats reviennent sur les avantages, les limites, l'atteinte des objectifs de l'offre d'enseignement à distance et les orientations stratégiques pour une intégration réussie des TICE en contexte de fracture numérique.

3.1. Les avantages des TICE

A la question relative aux avantages offerts par le modèle pédagogique hybride utilisé à l'Ecole de criminologie de l'Université de Kinshasa, les enquêtés ont tous reconnu des avantages repris ci-après :

- L'accessibilité de l'enseignement

L'accessibilité de l'enseignement a été citée comme l'avantage le plus important de ce modèle pédagogique. Pour un enseignant, qui intervient dans ce programme à partir des USA où il est Professeur au sein de plusieurs universités, « *Les différentes modalités que prend l'intégration des TICE offrent de nombreux avantages. Le plus important à mon avis, c'est d'abord l'accès à l'éducation (enseignement) à toutes les personnes et à tous les âges* ».

En effet, ce modèle pédagogique permet aux étudiants qui seraient en difficulté de se déplacer, comme les travailleurs, les résidents en dehors de la ville où se situe l'Université, ou se trouvant à des endroits reculés, de pouvoir accéder à l'enseignement sans besoin de se déplacer.

Ce sentiment est partagé par un autre enquêté, un apprenant bénéficiaire de ce programme, en ces termes : « *C'est d'abord l'accessibilité aux cours n'importe où, depuis le lieu de résidence ou le bureau, même en déplacement. Il suffit d'avoir une bonne connexion Internet et un ordinateur chargé* ». Ce modèle pédagogique

permet de ne pas s'absenter lorsqu'on veut vraiment étudier, conclut un autre enquêté : « *On peut ne pas être au pays, on peut suivre son cours grâce à Internet* ».

- Le partage des connaissances à moindre coût

Un autre avantage que les enquêtés ont souligné est le partage des connaissances. « *Je pense que n'eût été ce modèle pédagogique, les apprenants de l'Ecole de criminologie de l'Université de Kinshasa n'auraient pas bénéficié de mes enseignements depuis les USA où je réside et travaille, et je n'aurais pas pu transmettre à des compatriotes les savoirs que j'ai.* », estime un enseignant intervenant dans ce programme. En effet, le modèle pédagogique hybride utilisé facilite la vulgarisation et le partage des savoirs à ceux qui en ont besoin sans devoir se déplacer et à moindre coût.

- La réduction des coûts de dépenses connexes à la scolarité

« *Je pense aux bénéfices que ce modèle offre aux apprenants, car dans une ville comme Kinshasa, rien que le transport et les embouteillages rendent les choses difficiles. Avec ce modèle, ce genre de problème est déjà résolu pour les apprenants* », assure un des enquêtés.

En effet, les études sont coûteuses. Outre les frais académiques, les étudiants font face à d'autres dépenses connexes pour réussir leur scolarité. Ces frais comprennent le loyer à proximité de l'Université et les frais de restauration ou, pour ceux qui décident de rester en famille, les frais de déplacement pour se rendre à l'Université. Le problème de mobilité à Kinshasa fait que beaucoup d'étudiants arrivent généralement en retard aux cours ; d'autres ratent carrément les séances de cours surtout aux premières heures de la matinée. Ainsi, pour y faire face, ceux qui disposent des ressources financières suffisantes recourent aux motos-taxis, tout en acceptant les risques d'accidents parfois mortels que ce moyen de transport comporte, tandis que d'autres sont même contraints d'abandonner les études. Les enseignants font aussi face à des contraintes similaires pour leur mobilité afin d'arriver à temps et tenir leurs enseignements dans des meilleures conditions. C'est ainsi que le modèle pédagogique utilisé à l'Ecole de criminologie constitue une opportunité, qui devrait pouvoir être généralisée, particulièrement sur le continent africain.

Cet avantage l'est particulièrement pour les enseignants et apprenants qui résident en dehors de Kinshasa et/ou de la République Démocratique du Congo. En effet, les enseignants résidant à l'étranger contribuent à la formation des criminologues sans frais de déplacement ni de séjour. « *Du côté des enseignants, ce modèle offre la possibilité d'intervenir sans se déplacer, ce qui réduit le coût des voyages, séjours, etc.* », s'est émerveillé un enseignant à l'occasion de l'entretien qu'il nous a accordé.

2. Les inconvénients du modèle d'enseignement à distance

En dépit des avantages qu'il offre, le modèle pédagogique utilisé à l'école comporte quelques inconvénients que les enquêtés ont identifiés.

- Les limites liées à l'infrastructure numérique et la logistique qui l'accompagne.

« Même si elle est de plus en plus utilisée voire aimée, le plus grand inconvénient que comporte l'intégration des TIC dans l'enseignement tient à la qualité de l'infrastructure requise pour ce type d'enseignement : la qualité du wifi ou la connexion à Internet, le dysfonctionnement de la plateforme devant assurer la conférence, ce qui perturbe le déroulement de l'enseignement, ou parfois l'annulation de la séance programmée. »

Selon les enquêtés, les grands inconvénients d'un tel modèle pédagogique sont d'ordre technique et sont liés à l'infrastructure numérique qui inclut la disponibilité du réseau, la qualité du wifi, la viabilité du dispositif de l'enseignement utilisé, en l'occurrence le zoom.

- Le mauvais réseau électrique

A côté de l'infrastructure numérique, la fourniture de l'électricité constitue un autre inconvénient majeur cité par les enquêtés. Un apprenant qui utilise ce modèle pédagogique depuis deux années expose : *« même lorsque le réseau est bien fourni, le problème auquel je suis buté est lié à la fourniture de l'électricité. Ce problème amène parfois les apprenants à manquer certaines séances de cours parce que l'ordinateur est déchargé ».*

En effet, la République Démocratique du Congo figure parmi les pays ayant le plus faible taux d'électrification. Selon les données fournies par le Service économique de Kinshasa de l'Ambassade de France en RDC (Ambassade de France, 2019), moins de 10% de la population congolaise dispose d'un accès à l'électricité, 35% dans les zones urbaines (50% à Kinshasa) et moins de 1% dans les zones rurales. L'amélioration de ce secteur est une condition pour la réussite de l'intégration des TIC dans différents domaines sur le continent.

- La mauvaise qualité des outils utilisés

Pour mieux suivre les enseignements en ligne, il faut disposer d'un ordinateur ou, exceptionnellement d'une tablette de bonne qualité, c'est-à-dire dont les fonctionnalités spécifiques à l'enseignement à distance (caméra, microphone, haut-parleur, etc.) sont en état de marche pour faciliter l'interaction entre l'enseignant et les apprenants. Mais beaucoup d'étudiants ne disposent pas de tels outils. C'est dans ce sens que le Ministère de

l'Enseignement supérieur et universitaire a, en collaboration avec Matic Entreprises et la First Bank, lancé la campagne « *1 Étudiant, 1 Ordinateur* », en septembre 2024 pour offrir aux étudiants la possibilité d'acquérir un ordinateur portable de dernière génération en payant 25 dollars américains par mois sur 10 mois,⁵ un casse-tête pour la plupart d'entre eux.

- Le coût associé à l'utilisation du numérique

L'accès à Internet n'est pas gratuit mais il est payant en République Démocratique du Congo et dans beaucoup de pays africains. Il s'agit d'un service fourni par des entreprises commerciales de Télécommunication à des prix très élevés qui ne sont pas généralement à la portée de tous.

Pour réduire la fracture numérique en faveur des étudiants, le gouvernement congolais a, en 2021, lancé une initiative d'installer des zones Wifi au sein des universités publiques grâce aux recettes générées par le projet RAM (Registre des Appareils Mobiles). Malheureusement, cette initiative annoncée avec pompe n'a pas prospéré parce qu'elle n'a pas tenu compte de certains préalables tels que l'installation d'un centre informatique au sein de l'université, et la dotation d'un serveur puissant avec internet de fibre optique pouvant prendre en charge toutes les opérations d'un nombre très important des utilisateurs en même temps.

- Le problème d'un environnement peu propice à une activité scientifique

Certains enquêtés ont indiqué que l'environnement adéquat pour suivre les cours à distance était un autre défi de taille pour de nombreux apprenants. Il arrive que l'apprenant soit obligé de se connecter et tenter de suivre le cours dans des environnements inadéquats tels que dans le transport en commun, ou dans des endroits bouillants, etc. Un tel environnement impacte négativement la participation au cours dans la mesure où l'apprenant sera en difficulté d'interagir pour éviter de perturber le déroulement de l'enseignement avec les nuisances sonores de son entourage.

- La non-maîtrise de l'utilisation de l'outil numérique

Les enquêtés ont aussi identifié un défi lié à la non-maîtrise de l'outil numérique par les usagers tel que le montre cet extrait d'entretien : « *Beaucoup d'apprenants éprouvent des difficultés pour utiliser le zoom parce que nous ignorons certaines options qui devaient faciliter l'usage. C'est un défi qui perturbe parfois* ».

⁵ <https://tazamardc.net/2024/09/23/esu-la-campagne-1-etudiant-1-ordinateur-pour-quel-but/>

En fait, le dispositif utilisé pour l'usage pédagogique est doté de différentes options techniques. Il y a des options sur la demande de parole lorsqu'un participant le désire, celle de l'activation/désactivation du microphone ou de la caméra intégrés, celle de l'envoi d'un message textuel, le partage écran, etc.

La non-maîtrise de l'outil numérique constitue un défi important pour l'usage optimal du dispositif lié aux TICE qu'il convient que les différents utilisateurs (enseignants et apprenants) apprennent. Car « *L'un des points souvent ignorés par les discours optimistes comme pessimistes sur les potentiels pédagogiques des technologies numériques est que leur usage suppose lui-même d'entrer dans un processus d'apprentissage* » (Fluckiger & Zabban, 2023 : 1).

- Problème lié à la participation effective de l'apprenant au cours

L'offre de l'enseignement à distance pose le problème de la participation effective des apprenants aux cours. En effet, il ne suffit pas se connecter à la réunion en ligne pour rassurer de sa participation effective à la formation. Beaucoup de gens peuvent arriver à se connecter tout en s'occupant d'autres tâches en même temps, surtout si la caméra est éteinte. Ce faisant, il leur est difficile voire impossible de comprendre les matières enseignées. Pour tenter de contourner de telles manœuvres, l'Ecole de criminologie exige que les apprenants allument leur caméra lorsqu'ils interagissent avec l'enseignant et les autres collègues à l'occasion des débats qui sont engagés pour garantir leur participation effective. Car la participation effective au cours fait partie de l'évaluation.

Qu'à cela ne tienne, les inconvénients identifiés par les enquêtés conduisent à recueillir les avis sur l'atteinte des objectifs de l'enseignement offert à travers l'utilisation des TIC.

3. L'atteinte des objectifs de l'offre d'enseignement à distance

L'atteinte des objectifs de l'offre d'enseignement grâce à ce modèle pédagogique a aussi été évaluée pour savoir si les enseignants transmettent facilement les connaissances aux apprenants et si ces derniers reçoivent et comprennent les matières enseignées au travers du dispositif numérique mis en place. En effet, dans le contexte universitaire, ce ne sont pas les TIC en soi qui intéressent, c'est plutôt les usages pédagogiques qu'en font les enseignants et les apprenants qui y recourent dans leur pratique de l'enseignement/apprentissage.

Pour un enquêté, « *les objectifs de l'enseignement sont partiellement atteints, à la suite des aléas et contraintes logistiques* ». L'inégalité d'accès au numérique et à la logistique qui l'accompagne, peut effectivement impacter négativement

l'atteinte des objectifs de l'enseignement. C'est à ce niveau que l'établissement doit anticiper ce genre de problème. « *En contexte de l'Ecole de criminologie de l'Université de Kinshasa où les enseignements sont participatifs, je suis convaincu que ces objectifs sont atteints, et cela se montre à travers la qualité des travaux que les apprenants rendent* », déclare un enseignant lors de notre entretien.

En effet, grâce à l'approche participative exigée pour la tenue des cours, les enseignants intervenant en ligne dans ce programme sont convaincus que les objectifs de l'enseignement sont pleinement atteints par le recours à ce modèle pédagogique. L'approche interactive permet de s'assurer si les apprenants ont compris l'enseignement ou pas. Un autre enseignant enquêté s'exprime en ces termes : « *Je pense, après ces années où j'interviens en tant qu'enseignant dans cette école, que l'objectif de la transmission de la matière est assuré. En effet, depuis les USA, je transmets les savoirs aux apprenants qui me suivent et me donnent l'impression qu'ils comprennent mes leçons. Cela se manifeste à travers les travaux qu'ils présentent. J'en suis très content.* »

4. Quelques orientations stratégiques pour une intégration réussie des TICE en contexte africain

Après avoir évalué le modèle pédagogique de l'Ecole de criminologie de l'Université de Kinshasa, les enquêtés se sont montrés favorables pour son maintien.

« *On ne peut plus reculer, mais on doit avancer* », estime un enseignant. Mais en tenant compte des inconvénients induits par l'offre d'enseignement à distance, il est nécessaire d'y apporter des améliorations.

« *Ce modèle doit être maintenu. Néanmoins, il faut l'améliorer, voir par exemple, comment combiner avec le type d'enseignement asynchrone où l'enseignant met les modules de ses enseignements dans la plateforme pour permettre aux apprenants d'y accéder à tout moment où ils pourront se connecter* ».

En effet, pour cet enseignant, l'Ecole ne devait pas se limiter à offrir l'enseignement à distance synchrone, c'est-à-dire en temps réels. Pour garantir un bon accès aux savoirs, l'école devrait aussi créer une plateforme dans laquelle des éléments des cours devraient être alimentés pour permettre aux apprenants qui pourraient avoir manqué une séance synchrone à cause de limites relevées, de se rattraper en recourant aux matériaux (documents, et surtout les enregistrements des cours) mis à leur disposition. Cette fonction peut être assurée actuellement, en effet, grâce au site web de l'école (<https://www.ecrimino.com>) dont la construction est déjà terminée.

Seulement, l'enseignement asynchrone ne permet pas l'interaction entre l'enseignant et l'apprenant. Ce dernier ne pourra pas immédiatement exposer à

l'enseignant ses préoccupations relatives à tel ou tel autre aspect de l'enseignement logé dans la plateforme. La technicité des matières prévues nécessite parfois des échanges indispensables pour une meilleure compréhension. C'est de cette manière que l'approche participative est celle qu'un enquêté encourage dans cet extrait :

« Je milite pour le maintien de ce modèle mais en imposant à chaque enseignant de faire interagir chacun de ses apprenants à chaque séance, et aux apprenants d'allumer la caméra de l'outil (ordinateur, tablette, Smartphone) utilisé ne fût-ce que lorsqu'ils prennent parole pour participer aux débats, pour poser ou répondre à une question ».

Enfin, il faudrait penser sécuriser les dispositifs, les plateformes ainsi que les données qui y sont stockées. En effet, l'école a déjà résolu cette question grâce à son site web sécurisé qui sert de cadre de stockage de toutes ses données.

Conclusion

Cet article a abordé la question de l'intégration des Technologies de l'information et de la communication dans l'enseignement (TICE) en contexte africain pour développer la liberté intellectuelle et académique des universitaires. Il a mis en évidence, d'une part, les défis liés à la mobilisation des Technologies de l'information et de la communication (TIC) comme mode de fourniture en contexte africain du fait de l'accès très limité au numérique à la suite d'une faible fourniture d'électricité, l'inefficacité de la connexion Internet fourni par les entreprises de Télécommunications et une faible maîtrise de l'usage des outils numériques, et d'autre part, l'hésitation des établissements de l'enseignement supérieur et universitaire à recourir aux TICE du fait de la massification des auditoires aux deux premiers cycles, ainsi qu'un recours timide au niveau de l'enseignement de troisième cycle ou de spécialisation où le nombre d'apprenants est pourtant maîtrisable.

L'article a offert une étude du cas d'utilisation des TICE dans le programme de master en criminologie de l'Université de Kinshasa en République Démocratique du Congo, qui permet de développer un réseau d'universitaires travaillant sur les problématiques africaines dans le champ de la criminologie, plus particulièrement sur les questions des droits humains, de l'Etat de droit et de la gouvernance des institutions, dans une approche interdisciplinaire, à partir d'un programme d'enseignement conçu de façon endogène au regard des besoins locaux.

Cette expérience positive, qui comporte de nombreux avantages en termes de partage des savoirs et d'un accès plus aisés à l'enseignement, en dépit des difficultés diverses, mérite de servir d'encouragement pour exercer la

liberté intellectuelle et académique dans la conception et l'exécution des programmes d'enseignement répondant aux besoins locaux en vue du développement du continent africain à travers son affranchissement des idéologies étrangères dans la conception des programmes d'enseignement.

Références bibliographiques

Adam, Ch. et al., 2014, *Crime, justice et lieux communs. Une introduction à la criminologie*, Bruxelles, Larcier.

Alonge, G., 2024, « Utilisation des technologies numériques dans les programmes d'enseignement supérieur en République Démocratique du Congo. Enjeux et perspectives sur l'enseignement à distance dans le système LMD », in *Ziglôbitha, Revue des Arts, Linguistique, Littérature & Civilisations*, RA2LC n°10 volume 1, pp.05-28

Ambassade de France en RDC, 2019, Le secteur de l'électricité en République Démocratique du Congo, Kinshasa, disponible sur <https://www.tresor.economie.gouv.fr/PagesInternationales/Pages/13971f9d-3178-4715-bd09-5240a52d532b/files/176f8950-cd3c-481f-bc94-d18578236305#:~:text=%2D%20Acc%C3%A8s%20%C3%A0%20l%C3%A9lectricit%C3%A9%20%3A,1%25%20dans%20les%20zones%20rurales>

Anyika, D., 2017, « Les Défis de L'utilisation des Tic dans L'enseignement-Apprentissage du Français dans des Universités en Afrique de L'ouest », *UJAH: Unizik Journal of Arts and Humanities*, pp. 232-261.

Durkheim, É., 1967, *Les règles de la méthode sociologique*, 16ème édition, Paris, PUF.

Fluckiger, C. et Zabban, V., 2023, « Technologies numériques et apprentissages », *RESET* [En ligne], 12, mis en ligne le 23 mars 2023, consulté le 03 janvier 2025.

Hellwig, A.-L., 2019, *L'intégration des TIC dans l'activité d'enseignement-apprentissage: une revue systématique de littérature*, Mémoire de master, Haute école pédagogique du canton de Vaud. (<https://doi.org/10.22005/bcu.269021>). Consulté le 26 décembre 2024.

Karsenti, T. & Collin, S., 2013, « TIC et éducation : avantages, défis et perspectives futures », in *Éducation et francophonie*, 41(1), pp. 1-6.

Kitumu Mayimona, 2021, *Usages d'Internet par les enseignants des universités congolaises. Profils d'usagers, habitudes et significations d'usages*, Thèse, Presses universitaires de Louvain.

MINESU, 2023, https://www.minesu.gouv.cd/index.php/fr/Infos-utiles/images/images/ARRETE_MINISTERIEL_N0027_DE_PERSONNEL_ACADEMIQUE_ET_SCIENTIQUE.pdf?deod

Mastafi, M., 2016, « Définitions des TIC(E) et acceptation ». In Bacha, J. et al. (sous la coordination de), *Penser les TIC dans les universités du Maghreb*, Paris, L'Harmattan.

Mastafi, M., 2020, « Rôles et impacts des TIC dans l'enseignement et l'apprentissage des mathématiques : perceptions des enseignants du secondaire », in *Formation et profession*, 28(2), pp. 60-74.

Ntambwe, E. & Wemankoy, N., 2024, « La formation en Criminologie à Kinshasa : la pertinence d'une année préparatoire expérimenté », in *Ziglôbitha, Revue des Arts, Linguistique, Littérature & Civilisations*, RA2LC n°09, pp. 91-98

Tchounikine, P., 2002, Pour une ingénierie des Environnements Informatiques pour l'Apprentissage Humain. Revue I3 - Information Interaction Intelligence, 2 (1), pp. 59-95.

Yamarellos, E., et Kellens, G. 1970, *Le crime et la criminologie*, 1. *De « adultère » à « jeux de hasard »*, Verviers, Marabout Université, V° criminologie.

<https://tazamardc.net/2024/09/23/esu-la-campagne-1-etudiant-1-ordinateur-pour-quel-but/>

<https://investindrc.cd/fr/Forestier> (consulté le 09 janvier 2025).

<https://www.investindrc.cd/fr/Ressources-naturelles-et-profil-geographique#:~:text=La%20R%C3%A9publique%20d%C3%A9mocratique%20du%20Congo%20est%20extr%C3%A9mement%20riche%20en%20min%C3%A9raux,d'or%20et%20de%20cuivre.> Consulté le 09 janvier 2025.